



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DU SAGUENAY [CSQ]

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.

ICI
SES



T 418.549.8523

F 418.549.9966



ses@lacsq.org



ses-csq.com



895, rue Bégin, Chicoutimi, Québec, G7H 4P1

17 août 2023 ■ Vol. 52 # 1

MOT DU PRÉSIDENT



Bonjour à vous tous et bonne rentrée!

Même si pour plusieurs d'entre nous, nous aurions pris quelques semaines de plus de vacances, un début d'année scolaire est toujours une période de fébrilité. Que ce soit l'ajout ou le départ de confrères ou de consœurs de travail, le changement de milieu, la nature ou l'amplitude du contrat à venir, ou encore l'attente de voir et d'accueillir notre ou nos groupes d'élèves, les jours à venir seront importants. Même que pour certains d'entre vous, l'année scolaire est déjà bien

entamée.

En plus des différents aléas propres à un début d'année, celui-ci sera évidemment sous le signe de la présente négociation.

Premièrement, il y aura une manifestation nationale à Montréal le samedi 23 septembre en Front commun. Nous avons quelques places de réservées.

En ce qui concerne les négociations, j'aurai une réunion le 31 août sur l'état des discussions, mais vous comprendrez que l'été a été plutôt tranquille. Lors de cette rencontre, le sujet de la recherche d'un mandat de grève sera soulevé. On peut déjà prévoir qu'il y aura une assemblée générale à la fin septembre ou au début octobre avec un vote sur l'adhésion ou non à un mandat de grève. Nous vous tiendrons rapidement au courant.

Sur ce, permettez-moi de vous souhaiter en mon nom et en celui de toute l'équipe du SES, une année scolaire 23-24 des plus agréables. De plus, on se souhaite tous un très rapide renouvellement de notre convention collective, à la hauteur de nos attentes.

Jean-François Boivin, président

CHOISIR VOTRE PERSONNE DÉLÉGUÉE SYNDICALE

Dès la rentrée, chaque établissement doit nommer un conseil syndical. Ce dernier est composé d'une personne déléguée officielle, d'une ou d'un substitut ainsi que d'autres membres (clause 4-1.10 A) de la convention locale). Toutes ces personnes doivent être élues par les enseignantes et les enseignants de l'établissement.

La personne déléguée doit faire parvenir les nominations au bureau du SES avant le 1^{er} septembre 2023, en utilisant le formulaire « Conseil syndical 2023-2024 » que vous recevrez par courriel.

Qui peut être la personne déléguée?

Tout membre du personnel enseignant a la possibilité d'occuper cette fonction, et ce, peu importe son niveau de connaissances syndicales, puisque pour toutes questions techniques, elle pourra toujours faire appel aux conseillers syndicaux du SES. En fait, la personne déléguée nous informe de ce qui se vit dans son milieu afin que les droits individuels et collectifs des membres soient respectés. Elle assiste aux réunions du conseil des personnes déléguées qui ont lieu à 6 ou 7 occasions (les mardis) durant l'année scolaire. Parfois, elle peut aussi avoir à organiser une rencontre afin de transmettre des informations aux membres, à distribuer du courrier ou encore à afficher des documents syndicaux.

De plus, la nouvelle personne déléguée sera invitée à une formation le vendredi 8 septembre 2023 de 9 h à 15 h. Vous recevrez les détails ultérieurement.

N'hésitez pas à devenir la prochaine personne déléguée de votre établissement!

PLANIFIO – AGENDA ÉLECTRONIQUE

Le Syndicat offre gracieusement, en collaboration avec Efficom, l'Outil de travail quotidien, un agenda pour le personnel enseignant, et ce, chaque année. Si vous ne l'avez pas et en désirez un, communiquez avec nous.

De plus, une version électronique, sous le nom Planifio, est disponible. Vous pouvez visionner une courte démo, vous inscrire et consulter le mode d'emploi sur notre site



Planifio

Internet dans la section « Devenir membre et ses avantages » sur la page d'accueil (www.ses-csq.com).

RÉPARTITION DES DOSSIERS 2023-2024

	Dossiers principaux	Dossiers communs
Jean-François Boivin <i>Président</i> <i>jfboivin@ses-csq.com</i>	<ul style="list-style-type: none"> * Secteur Éducation des adultes * Gestion administrative * Gestion du personnel * Budget et plan d'action * Dossiers juridiques * Gestion informatique * Gestion des dossiers de griefs * Antécédents judiciaires 	<ul style="list-style-type: none"> * Dossiers individuels * Formation * Information générale * Retraite
Christine Gilbert <i>Conseillère syndicale</i> <i>cgilbert@ses-csq.com</i>	<ul style="list-style-type: none"> * Secteur primaire * Secteur Formation professionnelle * Santé, sécurité au travail (SST) * Site Internet * Facebook * Régime québécois d'assurance parentale * Comité central SST 	
Julie Gagné <i>Conseillère syndicale</i> <i>jgagne@ses-csq.com</i>	<ul style="list-style-type: none"> * Secteur secondaire * EHDAA * Responsable de l'action et mobilisation * Assurance-emploi * SAAQ * ICI-SES * Assurance collective 	

Saviez-vous que...

Votre dossier au Centre de services scolaire et celui au Syndicat sont indépendants?

C'est pourquoi, si vous déménagez, vous devez aviser les deux endroits afin de maintenir votre dossier à jour.

Pour le Syndicat, transmettez-nous votre nouvelle adresse, numéro de téléphone ou courriel, soit par téléphone ou par courriel.

Ainsi, nous serons à même de pouvoir vous envoyer toute documentation ou information nécessaires!



AGENDA

- **Fête du travail – 4 septembre 2023**

Fermeture du bureau



LE BABILLARD DE LA RELÈVE

INFORMATIONS POUR LES PERSONNES À STATUT PRÉCAIRE

Nouveaux engagés

Il est très important de remettre **tous** les documents (relevés de notes, preuve de fin de formation, etc.) qui vous sont demandés par le Centre de services scolaire pour compléter votre dossier d'embauche.

Ceci pour que votre pleine scolarité soit reconnue, sinon, il ne vous sera accordé que 16 ans de scolarité, ce qui aura un impact important au niveau salarial.

Êtes-vous membre?

Savez-vous que même si vous payez des cotisations syndicales vous n'êtes pas systématiquement membre du Syndicat de l'enseignement du Saguenay (SES)? Pour le devenir, vous devez remplir une demande d'adhésion électronique.

Pour recevoir le lien, envoyez-nous un courriel (ses@lacsq.org) en nous indiquant votre nom complet et votre date de naissance.

Une fois membre en règle du SES, vous pourrez assister aux assemblées générales, voter et ainsi prendre part aux décisions. De plus, être membre vous donne accès à certains rabais que vous retrouverez sur notre site :

[Être membre et ses avantages](#)